

ARRETE n° 2026_0526

Portant sur la nomination de la référent CRUNCH

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu le règlement DFP visé par le CE du 11 juin 2026 et par le CA du 09 juillet 2026.

ARRETE

Article 1 :

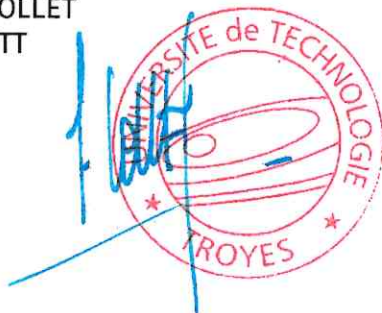
Madame Alice YALAOUI, enseignante-chercheuse, est nommée référente CRUNCH à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 1 ans et cela jusqu'au 30 septembre 2027.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « activités d'intérêt pédagogique » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 16 septembre 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copie : Intéressée

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr